

# PROJET ASSOCIATIF



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde  
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche

2024  
2028



01

PRÉAMBULE

02

L'ORGANISATION DE  
L'ADSEAM

03

LES PUBLICS  
ACCOMPAGNÉS

04

LES VALEURS

05

LA GOUVERNANCE  
ET LA DIRIGEANCE

06

LES PRINCIPALES  
ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES

07

CONCLUSION

08

GLOSSAIRE

# 01

## Préambule

Mesurant les évolutions de ses pratiques et des politiques publiques en matière d'action sociale et médico-sociale, l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche (ADSEAM) actualise son projet associatif, dont le dernier a été approuvé par l'Assemblée Générale en juin 2015. Cet outil de communication de la politique associative répond à plusieurs objectifs :

- Nourrir la réflexion, favoriser la transversalité et définir le socle commun sur lequel se construisent les projets de service et d'établissement
- Fixer les orientations stratégiques pour les 5 années à venir et penser l'organisation de la gouvernance et du pilotage des ressources nécessaires pour conduire l'action
- Réinterroger les questions fondamentales de l'association, ses valeurs et ses finalités
- Stimuler l'élan d'engagement et favoriser l'adhésion chez l'ensemble des acteurs associatifs
- Rendre visibles et lisibles les besoins auxquels entend répondre l'association
- Poursuivre la dynamique d'ouverture partenariale et développer la co-construction avec les autorités de tarification.

L'environnement de l'Association évolue régulièrement, demandant à l'ADSEAM d'être dans une démarche agile.

L'ADSEAM est à la fois une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens. C'est également une entreprise gestionnaire dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé.

En application de la loi 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'ADSEAM inscrit la bientraitance comme un principe fondateur et incontournable qui anime les professionnels dans leurs actions au bénéfice des personnes concernées.

# Un projet partagé et débattu dans une dynamique de co-construction

Si l'objet associatif définit le sens général de l'association, force est de constater qu'il ne peut être suffisamment structurant en soi pour conduire l'action collective. L'ADSEAM a donc fait le choix d'élaborer un projet associatif qui permette non seulement de préciser l'objet général de l'Association, mais également d'affirmer les valeurs et principes fondamentaux qui guident son action et de constituer un outil projectif décliné sous la forme d'un véritable plan stratégique pluriannuel.

Penser « projet associatif », c'est donner du sens, prendre en compte la complexité, l'évaluer régulièrement pour l'adapter ou le transformer.

## L'évolution de l'association au fil de son histoire

L'ADSEAM, créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président, prend ses origines en 1960. L'Association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but... <sup>1</sup> ». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « de réunir ce qui était épars et de métisser les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires. <sup>2</sup> » En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement (à Saint-Hilaire du Harcouët), puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.



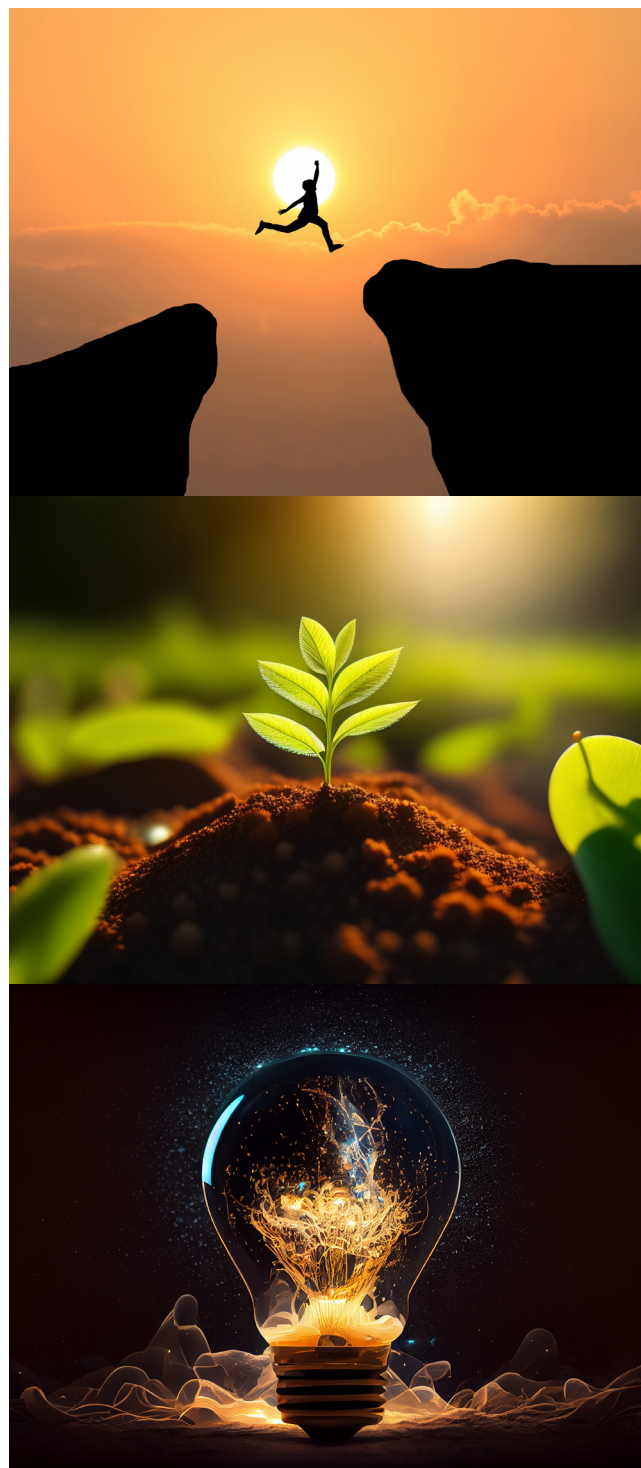
<sup>1</sup> Extrait des premiers statuts de l'association de 1960

<sup>2</sup> Extrait du texte de D. Pillet « de la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40ème anniversaire de l'ADSEAM

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'Association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

L'ADSEAM, comme d'autres associations à but non lucratif de plus en plus professionnelles et gestionnaires, doit garder sa spécificité de réactivité et d'innovation, et affirmer les valeurs et principes qui ont toujours guidé son action. Elle veille ainsi à adapter en permanence ses activités non seulement en gestionnaire des services mais d'abord en tant qu'organisation citoyenne porteuse de sens pour tous ses acteurs.

L'Association exerce une vigilance permanente pour adapter ses actions aux besoins évalués localement par les institutions avec lesquelles elle contractualise : l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental, la DDETS Manche, la DREETS Manche, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales, la Cour d'appel, et les collectivités locales.



## 02 L'organisation de L'ADSEAM

L'ADSEAM, association loi 1901, est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens, dont la mission est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé, en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux. Faire évoluer le projet associatif, c'est témoigner de la volonté de s'impliquer dans l'évolution des politiques publiques en adaptant les modes d'organisation, le fonctionnement interne et les pratiques professionnelles. C'est aussi répondre à des appels à projets, en adéquation avec nos valeurs, dans le souci premier de répondre aux besoins des publics accompagnés. L'ADSEAM adapte sa politique et son projet associatif à l'évolution des besoins, des enjeux et du cadre réglementaire.



### *D'un point de vue stratégique :*

L'ADSEAM :

- est gérée par un Conseil d'Administration, régulièrement renouvelé selon ses statuts
- négocie les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ensemble des Autorités de Tarification et valide l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)
- veille au respect des exigences du référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS).

## *D'un point de vue fonctionnel :*

### Le siège assure les fonctions suivantes :

- L'administration générale de l'Association
- L'administration et la gestion financière et patrimoniale dans le but d'une maîtrise des coûts en optimisant la mutualisation des moyens et des ressources des établissements et services
- L'amélioration continue de la qualité et le développement des projets qui s'appuient notamment sur le processus d'évaluation des pratiques et sur l'intégration des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)
- La gestion des ressources humaines mettant en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour faciliter la mutualisation des compétences, la possibilité de mobilité interne, l'évolution du déroulement des carrières...
- La gestion du parc informatique et des systèmes d'information au niveau associatif
- La communication interne et externe
- La formation des salariés aux outils informatisés.



# *D'un point de vue législatif :*

Les principaux textes législatifs encadrant les missions de l'ADSEAM sont les suivants :

## *Insertion*

- Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- Instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement

## *Protection de l'Enfance*

- Loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux
- Loi du 08 mars 2007 réformant la protection de l'Enfance
- Loi du 07 février 2022, dite « Loi Taquet »

## *Médico-Social*

- loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
- La prise en compte des évolutions en cours et à venir concernant la réglementation sociale au sein des structures de droit privé à but non lucratif
- La mise en œuvre des activités au travers des schémas régionaux et départementaux spécifiques aux activités de l'ADSEAM : schéma régional de santé, schéma départemental de l'enfance, stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, pacte des solidarités, ...



# La finalité et les objectifs associatifs

Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie.

## **Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants :**

- Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.
- Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.
- Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.
- Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.
- S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.
- Accompagner l'inclusion de l'ensemble des personnes accompagnées.



**L'ADSEAM, sous l'égide de la direction générale et l'appui du siège, gère actuellement 34 services et établissements répartis en 3 pôles sous la responsabilité de 4 directeurs :**

- Le pôle protection de l'enfance composé de 2 services :
  - des Services d'Accompagnement de la Jeunesse (SAJ)
  - des Services en Milieu Ouvert (SMO)
- Le pôle médico-social (PMS)
- Le pôle insertion.

Depuis le dernier projet associatif, le nombre de professionnels est passé de 300 professionnels (255 équivalents temps plein - ETP) à 374 professionnels, soit 367 ETP (chiffres au 31/12/2023).

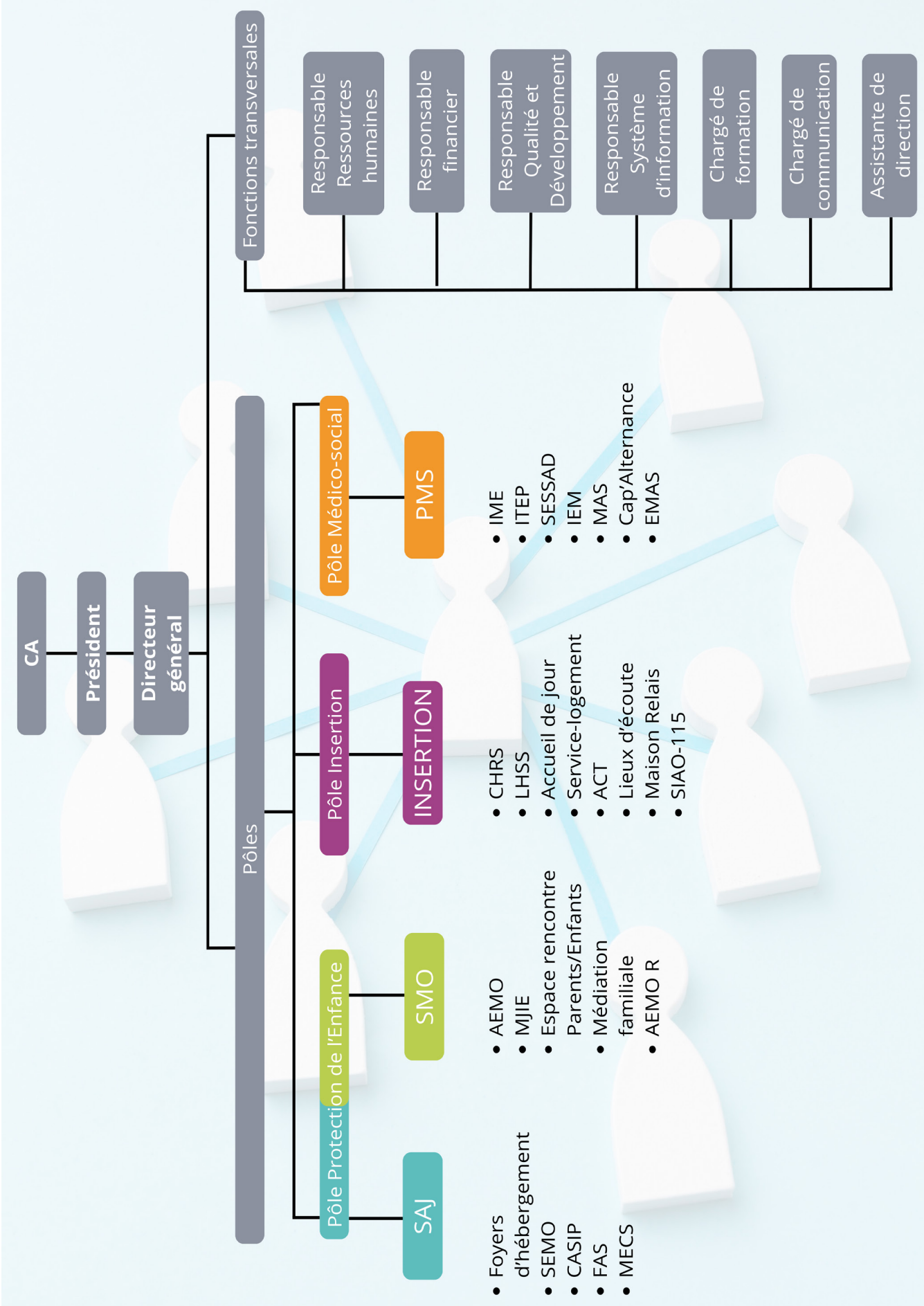
	2021	2022	2023
Nombres de salariés	326	335	374
ETP	293	289	367

L'ADSEAM dans le cadre de ce nouveau projet associatif, est ouverte à l'accueil des personnes bénévoles, qui viennent en appui des professionnels.

Pour créer une dynamique entre les différents services sur un même secteur, l'ADSEAM a mis en place une organisation territoriale au sein du département de la Manche en trois secteurs : Nord, Centre et Sud. Chaque Directeur de pôle assure la présence et la représentation politique et professionnelle de proximité auprès des acteurs, des usagers et des partenaires.

Chaque directeur de pôle organise et anime le territoire dont il est référent et coordonne les relations entre les chefs de services des différents pôles et les partenaires locaux.



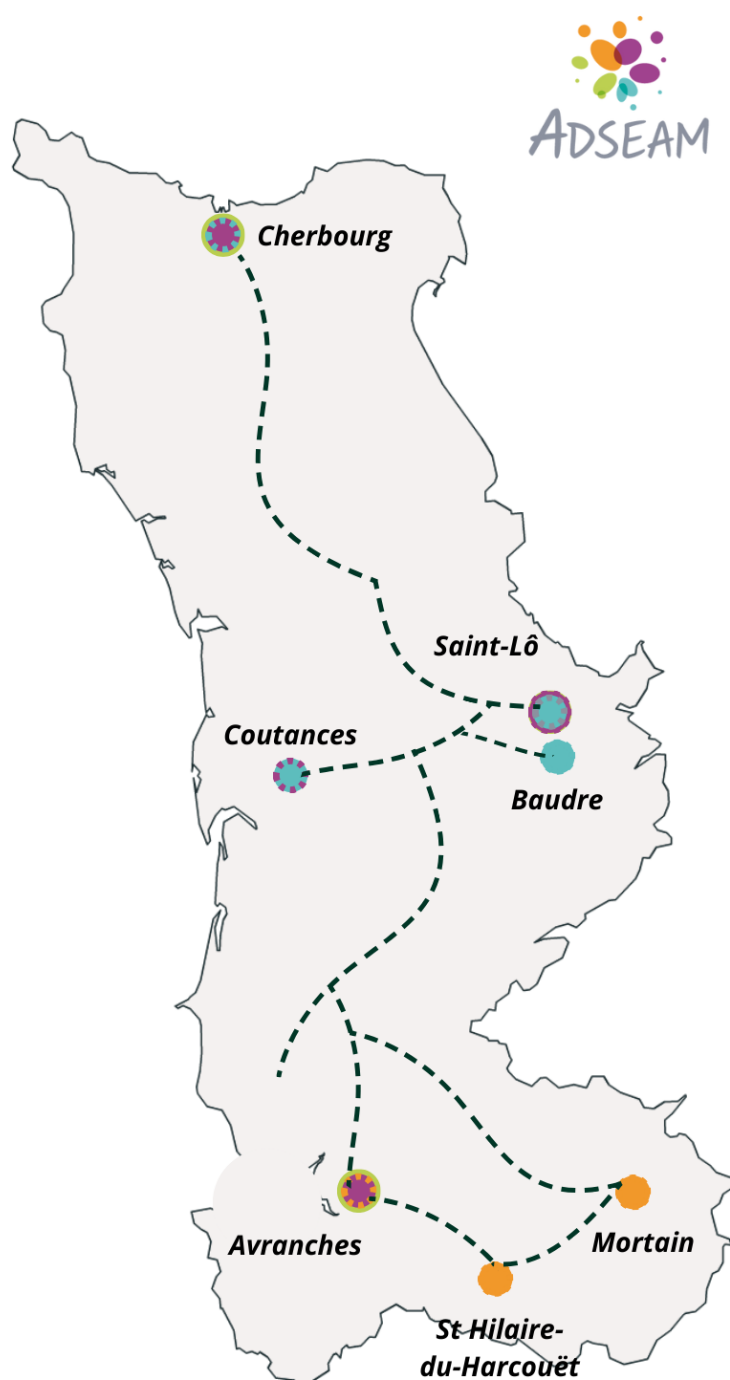


# L'aire géographique d'intervention

Le département de la Manche délimite l'aire d'intervention de l'ADSEAM. L'Association privilégie le service de proximité en fonction du territoire de vie de la personne, ce qui l'amène à mobiliser dès que possible les ressources de son environnement familial et social.

Des démarches de partenariat ou de mutualisation avec d'autres institutions sociales ou médico-sociales sont possibles, qu'elles soient du département ou hors département, dès lors que les actions s'appuient sur les mêmes valeurs.

	<b>Cherbourg :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enfance</li><li>• Insertion</li></ul>
<b>Saint-Lô :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Siège</li><li>• Enfance</li><li>• Insertion</li></ul>	
	<b>Coutances :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enfance</li><li>• Insertion</li></ul>
<b>Avranches :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Enfance</li><li>• Médico-social</li><li>• Insertion</li></ul>	
	<b>St Hilaire-du-Harcouët :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Médico-social</li></ul>
<b>Mortain :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Médico-social</li></ul>	



# 03

## Les publics accompagnés

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs, les jeunes majeurs, les adultes et les familles.

### *Le Pôle Protection de l'Enfance : Les Services d'accompagnement de la Jeunesse*

L'ADSEAM prend en charge des mineurs faisant l'objet de mesures de placement par l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **le Service d'Accompagnement Educatif et d'insertion** (SAEI) anciennement SEMO, accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans, voire 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM)
- Les **foyers d'hébergement** sont habilités à recevoir des garçons et filles âgés de 10 à 18 ans
- La **Maison d'Education à Caractère Social** accueille, quant à elle, des enfants entre 6 et 10 ans
- Le **Centre d'Activités Scolaires et d'Insertion Professionnelle** (CASIP), des jeunes de 14 à 18 ans
- Les **Familles d'Accueil Spécialisées** interviennent auprès de jeunes garçons et filles âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation.

# Le Pôle Protection de l'Enfance :

## Les services en Milieu Ouvert

Ils accompagnent des familles de mineurs **soit à leur domicile, soit dans nos locaux, à travers différents dispositifs :**

- Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMOR)
- Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE), ordonnées par le Juge des Enfants
- Médiation familiale au sein des Espaces de Rencontre Parents-Enfants (ERPE)
- Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO)



## Le Pôle médico-social

Accompagne des **personnes porteuses de handicap, adultes et enfants :**

- En Institut thérapeutique éducatif pédagogique (ITEP), Institut médico éducatif (IME) , Institut d'éducation motrice (IEM), Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- Des jeunes de 0 à 20 ans déficients moteurs, atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, ou présentant des troubles du caractère et du comportement
- En Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), des adultes présentant une infirmité motrice cérébrale associée ou non à une déficience intellectuelle, demandant un accompagnement très spécifique.

# Le pôle insertion

Accompagne des **personnes majeures**, seules ou accompagnées, des couples, mais également des familles, en **grande précarité et en détresse sociale**, à la rue ou en risque de l'être, ou dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant. Le pôle Insertion est constitué de trois centres d'hébergements et de réinsertion sociale (CHRS), de deux services Logement, de services d'accueil de jour et d'un volet médico-social constitué des Lits Halte Soins Santé et d'Appartements de Coordination Thérapeutique. Les personnes bénéficiaires sont orientées par les services sociaux, mais peuvent également venir d'elles-mêmes.

Les champs d'intervention sont très diversifiés, cependant les parcours ne sont pas cloisonnés.

Ainsi, en fonction des besoins des personnes, dans le cadre d'un parcours global et transversal, elles peuvent être accompagnées par l'un ou l'autre des pôles, l'objectif étant que leur parcours au sein de l'ADSEAM ne soit qu'un passage.



# 04 Les valeurs de l'ADSEAM

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

## Ethique :

Selon la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de juin 2010 relative au questionnement éthique dans les ESMS, l'éthique « *est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées* » Définition de J.-J. NILLÈS, prenant en compte des travaux de A. BADIOU et de P. RICŒUR, cabinet Socrates, Anesm, « Analyse documentaire relative au développement d'une démarche éthique dans les ESMS » [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)

### Ethique de posture :

- Bienveillance
- Respect de la dignité
- Déontologie
- Laïcité

### Ethique de mission :

- Développement de l'activité
- Démarche d'amélioration continue
- Gestion des risques

### Ethique de gouvernance :

- Richesse des relations entre le siège et les ESSMS
- Vie associative
- Politique Ressources Humaines : dialogue social – prévention des risques psychosociaux – qualité de vie au travail
- Culture Managériale et niveau d'autonomie
- Responsabilité sociétale des Organisation (RSO)



## *Droits de la personne concernée et respect de son individualité :*

- Individualisation de l'accompagnement
- Co-construction du projet d'accompagnement
- Valorisation des ressources et compétences de la personne concernée
- Expression et participation de la personne concernée
- Utilisation des ressources locales et communautaires
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la Santé
- Accompagnement à l'inclusion

## *Ouverture aux autres :*

- Participation au développement des territoires
- Coopération et ancrage partenarial



# 05 La gouvernance et la dirigeance

## *Les instances associatives statutaires :*

### **L'Assemblée Générale, lieu de débat :**

L'assemblée générale est un lieu de débat et de validation de la politique générale de l'Association et du projet associatif.

Elle contrôle la conformité des actions réalisées au regard du projet associatif. Elle valide le rapport annuel, moral, d'activité et financier. Elle renouvelle périodiquement le Conseil d'Administration.

### **Le Conseil d'Administration, lieu de décision et de gouvernance :**

Il élit le président qui représente de plein droit l'association et met en oeuvre le projet associatif.

Il est composé, avec voix délibérative, des membres adhérents élus par l'assemblée générale et, avec voix consultative, du directeur général.

C'est à son niveau que sont étudiées et validées les orientations stratégiques, budgétaires et la politique de gestion du personnel.

L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de L'ADSEAM.



## D'autres instances concourent à l'animation de la vie associative :

- Commissions du conseil d'administration
- Réunions cadres et administrateurs
- Réunions cadres
- Conseils de direction
- Conseils des directeurs
- Instances de consultation et de représentation du personnel
- Réunions de territoire
- Accueil des nouveaux salariés

Leur fonctionnement est détaillé dans le règlement de fonctionnement et de prestations du siège social.

## 06 Les principales orientations stratégiques 2024/2028

L'ADSEAM doit, tout en continuant d'assurer ses missions historiques, s'adapter aux mutations du secteur, aux attentes des publics accompagnés et aux évolutions sociétales.

Ainsi, elle s'est fixé les orientations stratégiques suivantes pour les 5 années à venir :

- Développement de la culture de bientraitance au sein de ses établissements
- Promotion et développement de la participation des personnes accompagnées et de leurs familles et proches à la vie des établissements et services
- Développement de l'accueil de salariés en alternance et de stagiaires
- Recherche de mécénats financiers et de mécénats de compétences
- Inscription de son fonctionnement et de ses actions dans une politique de responsabilité sociale des organisations (RSO).

Chaque rapport d'activité d'établissement devra faire état du suivi des actions et objectifs définis par le projet associatif.

### 1 - Développement de la culture de bientraitance au sein des établissements et services

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs (Définition de la Recommandation de Bonne Pratique Professionnelle de l'ANESM – janvier 2012)

La notion de bientraitance « consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec le souci de faire le bien pour lui. En outre, parce qu'elle comporte la dimension de veille, cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif. De ce concept, il convient de retenir l'importance de l'intention envers l'autre, intention que viendront soutenir et expliciter le projet individuel d'accompagnement et le projet d'établissement et de service » (extrait de RBPP La Bientraitance éditée par l'ANESM en juin 2008).

Elle vise à éclairer à la fois la pratique quotidienne des professionnels et la culture d'établissement.

### **Objectif :**

Réécrire les projets d'établissements, en s'appuyant sur les RBPP spécifiques à chaque pôle et sur les deux décrets de février 2024.

### **Actions à mener :**

La bientraitance guide l'action des professionnels au quotidien et la réécriture des projets d'établissements, autour des axes suivants :

- Le questionnement éthique
- Les droits fondamentaux et libertés des personnes accompagnées
- La qualité de vie des personnes accompagnées
- L'expression et la participation des personnes accompagnées
- L'accompagnement à la santé
- La prévention de l'isolement et la préservation de l'autonomie
- Les relations avec les familles et les proches
- L'approche inclusive
- La formation continue des professionnels
- La prévention des risques psychosociaux.



## 2 - Créer, formaliser et mettre en oeuvre les instances de participation des personnes accompagnées, de leurs familles et de leurs proches à la vie des établissements et services

L'ADSEAM s'engage à promouvoir et développer la participation des personnes accompagnées et de leurs familles à la vie des établissements et services de l'association.

L'ADSEAM s'engage à développer et à mettre en œuvre les Conseils de la Vie Sociale (CVS) dans le cadre du décret n°2022-688 du 25 avril 2022, portant modification du CVS et autres formes de participation.



### **Objectif :**

Formaliser les instances représentatives des usagers et familles.

### **Actions à mener :**

L'ADSEAM met en œuvre des Conseils de la Vie Sociale (CVS) sur l'ensemble des établissements et services qui disposent d'hébergements.

Pour les autres établissements, devant la difficulté à constituer des CVS, des conseils d'usagers, des enquêtes de satisfaction ou toute autre forme de participation des usagers et de leurs familles doit être recherchée.

Chaque établissement doit formaliser un rapport d'activité spécifique quant aux propositions et décisions formulées par les CVS et autres formes de participation. Ces rapports seront présentés aux usagers, leurs représentants et/ou leurs familles par les directeurs d'établissements. L'ensemble de ces rapports sera consultable sur le site internet de l'ADSEAM (<https://www.adseam.asso.fr/>).

### 3 - Inclusion sociale et valorisation des rôles sociaux

« L'application de connaissances empiriques à l'élaboration des rôles sociaux actuels ou potentiels d'un sujet, principalement grâce à l'amélioration des compétences et de l'image du sujet, de sorte que celles-ci soient, autant que possible, positivement appréciées aux yeux de l'observateur » (Wolfensberger et Thomas – 2005)

Avec l'application de la VRS au sein de ses établissements et services, l'ADSEAM promeut une approche, une conception du travail social et un outil de remise en question permettant la valorisation des personnes accompagnées dans leurs différents rôles : de citoyen, de salarié, d'élève, de parents ...

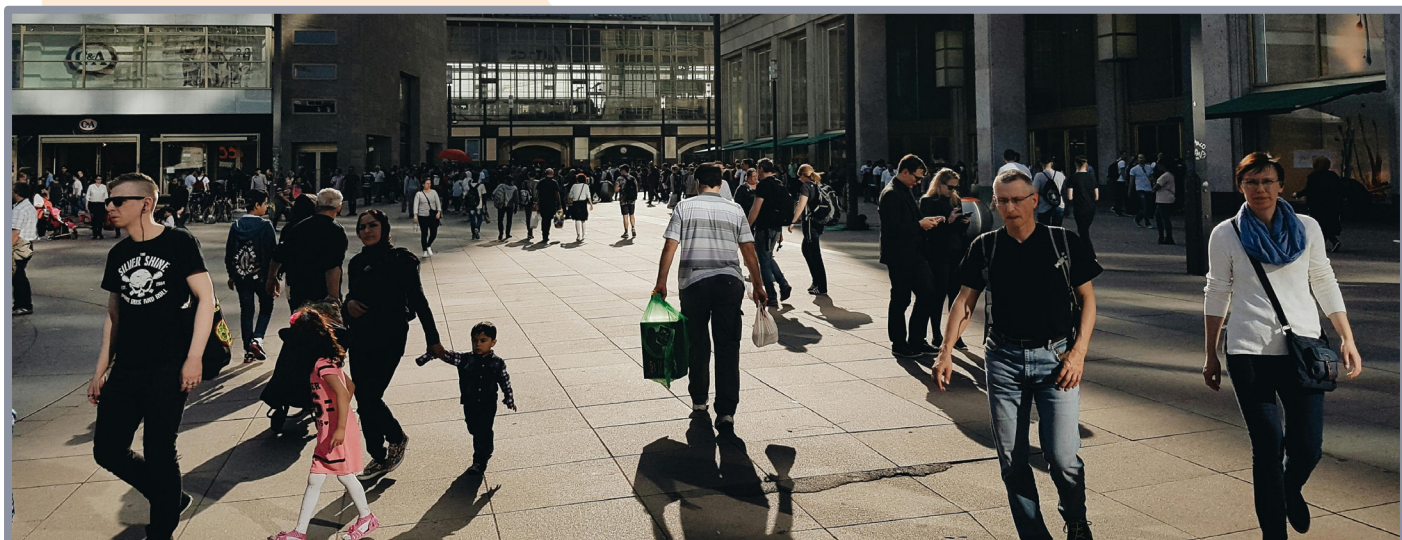
C'est un principe d'organisation des services sociaux et médico-sociaux qui a pour objectifs d'agir en veillant à :

- Valoriser la personne
- Valoriser ses conditions de vie
- Valoriser ses rôles sociaux (source : ADAPT).

La VRS est également une approche sociale qui vise l'accès à la « vie pleine ». C'est accompagner les personnes accueillies vers une participation pleine et entière à la vie de la société, à y trouver sa place et y contribuer tout en étant reconnu et valorisé.

**Objectif :** Former l'ensemble des salariés à la VRS

**Actions à mener :** Inscrire la VRS à chaque plan annuel de développement des compétences afin que chaque salarié puisse bénéficier de cette formation.



## 4 – Développer l'accueil des salariés en alternance et des stagiaires

L'ADSEAM accueille et transmet ses valeurs, son éthique et son savoir-faire aux futurs professionnels de l'Action Sociale et Médico-sociale.

Pour ce faire, elle met en œuvre sur l'ensemble des établissements, un accueil et un accompagnement des salariés en alternance et des stagiaires, pour tous corps de métiers.

### **Objectif :**

Formaliser les parcours de formation des apprentis et des stagiaires.

### **Actions à mener :**

- Négocier dans les CPOM des lignes budgétaires pour l'accueil de salariés en alternance et de stagiaires
- Elaborer les parcours de formation avec les centres de formation
- Développer l'attractivité de l'ADSEAM et fidéliser les salariés.





## 5 – Recherche de mécénats

### **Objectif :**

Faire évoluer l'ADSEAM vers une association reconnue d'utilité publique (ARUP).

### **Actions à mener :**

#### **Le mécénat financier**

L'ADSEAM recherche des compléments de financements sous forme de dons en apports numéraires, pour des actions en cours de développement et/ou des actions innovantes.

#### **Le mécénat de compétence**

L'ADSEAM recherche des entreprises qui acceptent de mettre à disposition des collaborateurs, soit pour réaliser une mission déterminée que l'entreprise pilotera au profit de l'ADSEAM, soit par le « prêt » de main d'œuvre. Dans ce derniers cas, l'ADSEAM reste pilote de l'action.

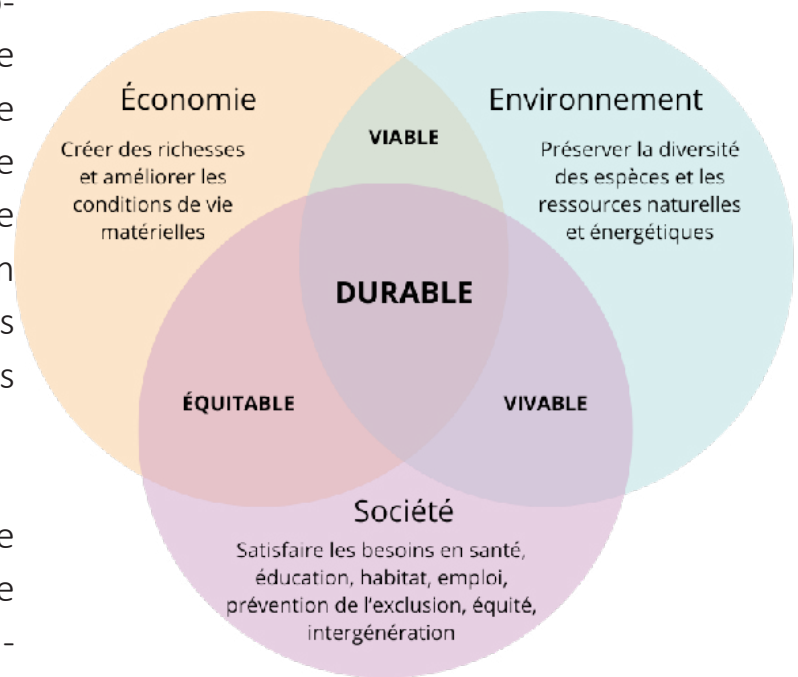
#### **Le mécénat en nature**

L'ADSEAM cherche à bénéficier de tous dons en nature qui apporteraient une contribution à la réalisation de ses projets.



## 6 – Inscrire le fonctionnement de l'ADSEAM et ses actions dans une politique de responsabilité sociétale des organisations

Parce que nous sommes dans un environnement VICA (Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu), l'ADSEAM est une association proactive. Elle met en œuvre des actions innovantes et développe un projet associatif soutenu par une éthique et des valeurs à même de rassembler les salariés autour d'un objectif commun : accompagner les usagers et leurs familles, avec leurs différentes spécificités.



Pour ce faire, l'ADSEAM développe à travers son projet associatif, une organisation sociétale des organisations qui se schématise ainsi :

**La RSO, c'est la responsabilité de l'ADSEAM sur la société et sur l'environnement, au travers d'un comportement éthique qui :**

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société
- prend en compte les attentes des parties prenantes
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

### **Objectif :**

Elaborer une charte associative RSO.

### **Actions à mener :**

Chaque projet d'établissement devra tenir compte des engagements RSO de l'Association.

# 07 Conclusion

Le présent projet associatif fixe les axes d'intervention de l'ADSEAM pour les cinq années à venir.

Les bases de notre existence associative, nos valeurs, notre éthique, notre fondement humaniste restent inchangés. Ce sont des valeurs universelles, communes aux associations et fondations œuvrant dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.

Ce projet associatif revu se veut ancré dans la réalité sociétale.

Il demeure un projet évolutif et adaptable. Le Conseil d'Administration de l'ADSEAM sera vigilant en ce sens et continuera à le faire vivre tout au long des cinq prochaines années.

Gilles BIGOT  
Président



# 08

## Glossaire

<b>ACT</b>	<i>Appartements de coordination thérapeutique</i>
<b>ADSEAM</b>	<i>Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche</i>
<b>AEMO</b>	<i>Action Éducative en Milieu Ouvert</i>
<b>AEMO R</b>	<i>Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée</i>
<b>ANESM</b>	<i>Agence Nationale d'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux</i>
<b>ARS</b>	<i>Agence Régionale de santé</i>
<b>ARUP</b>	<i>Association reconnue d'utilité publique</i>
<b>CASIP</b>	<i>Centre d'activités scolaires et d'insertion professionnelle</i>
<b>CHRS</b>	<i>Centre d'hébergement et de réinsertion sociale</i>
<b>CPOM</b>	<i>Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens</i>
<b>CVS</b>	<i>Conseil de la vie sociale</i>
<b>DDETS</b>	<i>Direction Départementale de L'Emploi, du Travail et des Solidarités</i>
<b>DREETS</b>	<i>Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités</i>
<b>EMAP</b>	<i>Equipe mobile d'appui à la protection de l'enfance</i>
<b>EMAS</b>	<i>Équipe mobile d'appui à la scolarité</i>
<b>EPRD</b>	<i>Etat prévisionnel des recettes et des dépenses</i>
<b>ESMS</b>	<i>Etablissements et services médico-sociaux</i>
<b>FAS</b>	<i>Familles d'accueil spécialisées</i>
<b>GPEC</b>	<i>Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</i>
<b>HAS</b>	<i>Haute Autorité de Santé</i>
<b>IEM</b>	<i>Institut d'éducation motrice</i>
<b>IME</b>	<i>Institut médico éducatif</i>
<b>ITEP</b>	<i>Institut thérapeutique éducatif pédagogique</i>
<b>LHSS</b>	<i>lits halte soins santé</i>
<b>MAS</b>	<i>Maison d'accueil spécialisée</i>

<b>MJIE</b>	<i>Mesure judiciaire d'investigation éducative</i>
<b>PMS</b>	<i>Pôle médico-social</i>
<b>QVT</b>	<i>Qualité de vie au travail</i>
<b>RBPP</b>	<i>Recommandations de bonnes pratiques professionnelles</i>
<b>RH</b>	<i>Ressources humaines</i>
<b>RPS</b>	<i>Risques psycho-sociaux</i>
<b>RSO</b>	<i>Responsabilité sociétale des organisations</i>
<b>SAEI</b>	<i>Service d'Accompagnement Educatif et d'insertion</i>
<b>SAJ</b>	<i>Services d'accompagnement de la jeunesse</i>
<b>SAO</b>	<i>Service d'Accueil et d'Orientation (Accueil de jour)</i>
<b>SEMO</b>	<i>Services d'éducation en milieu ouvert</i>
<b>SESSAD</b>	<i>Service d'éducation spéciale et de soins à domicile</i>
<b>SIAO</b>	<i>Service intégré d'accueil et d'orientation</i>
<b>SMO</b>	<i>Services en milieu ouvert</i>
<b>TMFPO</b>	<i>Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire</i>
<b>VRS</b>	<i>Valorisation des rôles sociaux</i>



# 2024



# ADSEAM

Association Départementale pour la  
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



# 2028

64 rue de la Marne, 50000 Saint-Lô  
02.33.72.60.20 / [www.adseam.asso.fr](http://www.adseam.asso.fr)